

deux clichés jumeaux. Nous les avons entendus tous deux plusieurs fois ce soir. Le premier, c'est que le service postal doit faire ses frais. Le second fait état d'un déficit de 100 millions de dollars qu'il faut combler, et, naturellement, l'unique solution consiste dans la majoration des tarifs du service postal.

Je m'arrête un moment sur le premier cliché, même si des collègues qui m'ont précédé l'ont abordé, et que d'autres le feront sans doute plus tard. Malgré ce qu'a dit tantôt le député de Burnaby-Seymour, le service postal ne diffère pas d'autres services du gouvernement. Plusieurs services offerts à tous les niveaux par le gouvernement ne font pas leurs frais: ils ne recueillent pas directement des recettes aussi élevées que leurs frais. Cependant, ces services sont excellents pour la collectivité en général, pour la société, pour le pays, et dès lors, à la longue, ils nous sont profitables même si, en comptabilité réelle, ils semblent déficitaires.

En ce qui concerne le gouvernement, l'éducation ne fait pas ses frais; en fait, elle entraîne des dépenses et ne rapporte rien. Pour la vie du pays, par contre, elle rapporte au centuple. La défense nationale n'est pas rentable non plus, mais elle est là quand nous en avons besoin. Il en va de même pour une foule de services. Qu'on essaye d'imaginer un pays sans service postal, sans communications, et l'on comprendra à quel point notre vie en serait appauvrie. En d'autres mots, la valeur d'un service postal est incomparablement plus grande que le déficit qui peut résulter de l'échelle des tarifs actuelle. Le ministre des Postes ne doit donc pas espérer nous voir gouverner sa mesure législative en ne cessant de nous répéter, lui et ses partisans, que le service postal doit faire ses frais.

Le second de ces clichés jumeaux a été utilisé avec vigueur tantôt par le député de Burnaby-Seymour. Il a dit: «Voilà; nous avons un déficit de 100 millions de dollars. Il faut le combler. Peut-on s'y prendre autrement qu'en majorant le tarif postal?» Il a critiqué l'opposition parce qu'elle s'opposait à cette façon de récupérer les pertes, comme si le déficit nous plaisait ou comme si nous voulions que le pays ait une balance déficitaire.

Il y a bien d'autres services gouvernementaux qui accusent un déficit et pour lesquels on a dû prélever de nouvelles recettes. Toutefois, comme il s'agit de services, nous reconnaissons qu'il est juste de combler le déficit en allant chercher de l'argent non seulement chez les usagers, mais chez tous les contribuables. J'ai essayé de me souvenir de ce que le ministre des Postes a dit au sujet du rapport

de la Commission Carter. Il me semble qu'il s'y est intéressé à un moment donné et qu'il a dit que c'était un document utile. De toute façon, je le lui recommande à l'appui de l'argument selon lequel la meilleure façon de payer pour ces services n'est pas de demander aux usagers de ces services d'en faire directement les frais, mais de lever une contribution selon les moyens de chacun parce que tous en profitent.

Le ministre des Postes et d'autres ont dit que certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, défendions le secteur des affaires, car nous ne voulions pas qu'il paie davantage pour le courrier de première classe. Je puis vous assurer que nous ne défendons pas le monde des affaires. Si le déficit est de 100 millions, nous voulons le combler en augmentant les impôts, en mettant à exécution le rapport Carter. Nous pensons que ceci vaut mieux que d'imposer un droit supplémentaire de 1 ou 2 cents sur toutes les lettres de la première classe qui sont écrites dans notre pays, que l'expéditeur soit un homme d'affaires, une ménagère, un retraité ou qui que ce soit. Ce n'est ni plus ni moins que l'impôt régressif.

Je pense donc, maintenant que l'excitation de la dernière demi-heure est tombée, qu'à la vérité, l'idée de vouloir que le service postal fasse ses frais et qu'il faille combler ce déficit en majorant de 1 ou 2c. le tarif des objets de la première classe, n'est guère valable. Cependant, j'accepte la proposition du député de Hillsborough de déférer la question à un comité permanent qui pourra l'aborder et l'étudier un peu plus rationnellement que nous ne l'avons fait aujourd'hui à la Chambre.

J'aimerais soulever trois autres points sur lesquels je ne m'attarderai pas indûment. Tout d'abord, nous trouvons qu'il est inutile et injuste de porter à 6c. le tarif postal sur le courrier de première classe. Il s'ensuivrait, pensons-nous, des difficultés non pas pour les commerçants—bon nombre d'entre eux peuvent très bien le payer—mais pour une foule de gens, même s'ils n'écrivent que peu de lettres en un mois ou en une année.

• (9.10 p.m.)

Nous croyons également que le gouvernement est illogique lorsqu'il prétend obliger le service de faire ses frais et qu'il affirme ensuite qu'une lettre expédiée d'un côté de la rue à l'autre ou d'un bureau de poste rural à une boîte postale à quelques centaines de pieds de distance devrait être affranchie au même tarif qu'une lettre expédiée de Vancouver à Saint-Jean. Si on défend un certain aspect du principe, pourquoi en écarter un